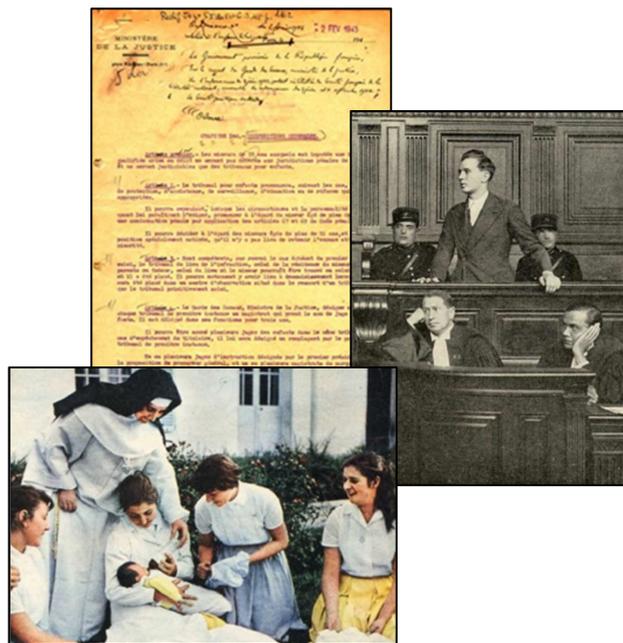


Dans le cadre du 70^e anniversaire de l'ordonnance du 2 février 1945
et à l'occasion de son Assemblée Générale,

le CNAHES VOUS INVITE à une MATINEE-DEBAT

L'ordonnance du 2 février 1945 à l'épreuve du terrain



le mardi 19 mai

à l'IRTS Ile-de-France à Montrouge

1 rue du 11 Novembre – Montrouge ; métro Mairie de Montrouge

09h15 : Accueil-Café

10h00 : Ouverture par Bernard HECKEL, *Président du CNAHES*

10h10 : Naissance d'une nouvelle fonction : juge des enfants

Par Eric PIERRE, *enseignant à l'université d'Angers, membre du bureau et du Conseil d'administration du CNAHES.*

Après la réforme avortée de 1912, l'Ordonnance de février 1945 établit en France le juge des enfants. Avec la naissance de cette nouvelle fonction, trois problèmes émergent. D'abord, comment choisir ces juges, sur quels critères, à partir de quelles compétences ?

Suffit-il d'être un bon père de famille pour devenir un bon juge des enfants ou faut-il faire preuve d'autres qualités ? Derrière ces interrogations se posent les questions de la sélection et de la formation ? Ensuite comment susciter suffisamment de vocations pour pourvoir tous les postes ? Comment combattre, en particulier, les réticences des magistrats à occuper une fonction mal connue ? Enfin, comment assurer une activité suffisante à ces juges pour permettre leur spécialisation ?

A partir d'archives, de la littérature de l'époque et d'entretiens avec les premiers juges des enfants, menés dans les années 1990, nous verrons les réponses apportées à ces différentes questions.

10h30 : Echanges avec la salle. Discutante : Martine TRAPON

11h00 : Des « filles de justice » aux « mauvaises filles »

Par Véronique BLANCHARD, *responsable du Centre d'exposition « Enfants en justice » (Savigny-sur-Orge), doctorante en histoire, membre du Conseil d'administration du CNAHES.*

Peu de travaux historiques français, à l'exception de l'ouvrage de Françoise Tétard et Claire Dumas, ont abordé la question particulière du traitement et de la perception de la déviance juvénile féminine. Il s'agira ici de s'interroger, par un détour diachronique, sur les perceptions sociales concernant les « mauvaises filles » au tournant des années 1950. Qu'en est-il du genre dans le cadre de la Justice des enfants ? Est-il possible de parler d'une rupture dans la rééducation des filles à la fin de la Seconde Guerre Mondiale ? L'Ordonnance de 1945 a-t-elle modifiée en profondeur les modalités de la prise en charge des jeunes adolescentes présentées au Tribunal pour enfants ? Ces questions nous permettront de comprendre pourquoi en 1950 comme en 1850 une « mauvaise fille » est enfermée plusieurs années derrière les murs des Bon Pasteur. Et comment être allée au bal et avoir fréquenté un jeune homme d'un peu trop près peut conduire une mineure devant le Juge des enfants. Notre exposé s'appuiera sur les travaux et les recherches menées ces derniers mois dans le cadre non seulement d'un doctorat d'histoire mais aussi d'une exposition thématique consacré à ce sujet au centre d'exposition « Enfants en justice ».

11h20 : Echanges avec la salle. Discutante : Pierrette BELLO

11h50 : Regards sur la mise en œuvre de l'Ordonnance de 1945

Par Joëlle BORDET, psychosociologue au CSTB (Conseil scientifique et technique du Bâtiment)

En quoi les convictions qui ont sous-tendu la rédaction et la publication de l'Ordonnance de 1945 sont-elles toujours d'actualité face aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et au vu des aspirations contemporaines de la jeunesse ?

Joëlle Bordet a publié *Oui à une société avec les jeunes des cités ! Sortir de la spirale sécuritaire* (Edition de l'Atelier, 2007) et plus récemment : *Adolescence et idéal démocratique : accueillir les jeunes des quartiers populaires* avec Philippe Gutton (Editions In Press, 2014).

12h15 : Echanges avec la salle.

Discutant : Bernard HECKEL

13h00 : Fin de la matinée-débat et déjeuner

Merci de renvoyer le bulletin de participation ci-joint

A visiter prochainement :

EXPOSITION Ferme de Champagne
Rue des Palombes
91600 Savigny-sur-Orge

4 Juin
18 Décembre
2015



« En attendant le verdict... »

MAUVAISES FILLES
DÉVIANTES & DÉLINQUANTES
19^e / 21^e siècle www.mauvaisesfilles.info

CERHIO  ENPJ   